

## RECOMMANDATIONS TRÈS IMPORTANTES

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au receveur des douanes du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de **vente** du navire l'acte de francisation doit impérativement (art. 231 du Code des douanes) être rapporté au receveur des douanes du port d'attache du navire dans le délai d'un mois à compter de la vente, accompagné de l'acte de vente visé par le service des Affaires maritimes (1).

L'acheteur doit, simultanément, afin de faire établir l'acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même receveur des douanes deux photographies d'identité, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), une photocopie d'une justification du domicile actuel (quittance ou facture de moins de 6 mois), un relevé d'identité bancaire.

**À défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, malgré l'acte de vente, le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera de lui être réclamé.**

La vente d'un navire à un ressortissant d'un État tiers à la Communauté européenne ou d'un État qui n'est pas partie à l'accord sur l'Espace économique européen doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au receveur des douanes et à la souscription d'une déclaration d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, dans votre intérêt, rapprochez-vous du receveur des douanes du port d'attache de votre navire qui vous fournira tous les renseignements utiles.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ACTE DE FRANCISATION

N° 20330 / 408

2 3473

2

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

déclare que le TERATI PRINCESSE GOTTOWDE

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Paris, le Hawa le 05/10/09

Par délégation du ministre de l'Économie,  
des Finances et de l'Industrie :

S Le directeur général des douanes  
et droits indirects



(1) Le visa des Affaires maritimes est supprimé pour les transactions portant sur des navires de plaisance sans rôle d'équipage

**CARACTÉRISTIQUES**

**BATEAU**

Type du navire : Aluop  
 Noms antérieurs : DESIGN N° de série : 44706  
 Série : ONE DESIGN 85 des Hélices  
 Noms et adresse du constructeur : Jeuneau  
 Pays et année de construction : FRANCE 1992  
 Matériau de construction : Polystyrene  
 Pavillon antérieur : — Importé de : —  
 Bureau d'importation : — Date : —  
 Mode de propulsion : Vols et moteur  
 Signal distinctif : —  
 Jaugeage : — le : —  
 certificat établi à : — le : —  
 ou, certificat de jauge-type n° : 3328 nombre de ponts : UN  
 nombre de mâts : UN longueur extrême : 10,60 mètres  
 plus grande largeur extérieure : 3,50 mètres  
 hauteur au milieu du navire (creux) : 1,40 mètres  
 ou, pourtour : — mètres  
 volume de la coque : — tonneaux  
 constructions supérieures : — tonneaux  
 jauge brute : 9,75 tonneaux  
 déductions : — tonneaux  
 jauge nette : — tonneaux

**MOTEUR**  
 Marque : VANMAR Type : 237  
 Puissance : 18 CV réels  
3 CV administratifs

Carburant : G.O.  
**ASSURANCE**  
 Société : — N° du contrat : —

Renseignements complémentaires :  
 (annexe du bateau, moteur auxiliaire d'un bateau à voile, moteur de secours,  
 longueur totale, etc.)

**PROPRIÉTAIRE(S)**

Nom : —  
 Prénoms : —  
 Date de naissance : —  
 Lieu : —  
 Nationalité : —  
 Domicile : —  
 Profession : —  
 Photo (1)

(ou, s'il s'agit d'une personne morale) :  
 Raison sociale : JAGTHER  
 Adresse en France : 4 rue du Port de France  
37000 NIEZ  
 VENDU .  
 (lorsqu'il y a plusieurs propriétaires, indiquer ci-dessous la répartition des parts de propriété au regard des noms et adresse de chaque propriétaire) :  
PROPRIÉTAIRE.

NOM : DE ZEUSTRE  
 Prénom : Nicolas  
 né le : 24/01/1962  
 à : CAUDEBEN  
 Nationalité : FRANÇAISE  
 Domicile : 6 Rue Thompson  
76600 LE HAVRE



Nom du précédent propriétaire (le cas échéant) : —

(1) Cette photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires maritimes de la Mairie marchande.